



Séance du comité exécutif extraordinaire de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 21 janvier 2003 à 19 h 20 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2003-64*

CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS LOGIS - PROJET DE CONSTRUCTION DE 45 CHAMBRES SUR LA RUE DE CARILLON

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière a été formulée par le Gîte Ami à même le fonds de logement social 2003, dans le but de construire des logements temporaires pour les sans-abri et ainsi relocaliser le Gîte Ami;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation a étudié le dossier lors de sa réunion du 13 janvier 2003;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont grandissants en matière d'aide aux personnes sans-abri et itinérantes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Gîte Ami travaille depuis quelques années sur un projet de relocalisation dans de nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral d'initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) accorde au Gîte Ami une subvention de 375 000 \$ pour la construction de nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QU'un comité technique composé de représentants des Services de la police, des loisirs, d'urbanisme et des transactions immobilières a analysé différents sites dans l'île de Hull pour un centre d'hébergement d'urgence pour les sans-abri et itinérants;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un groupe témoin a permis d'obtenir l'opinion des gens du quartier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite apporter une aide adéquate en matière de logement et d'assurer un développement harmonieux du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 350 000 \$ à l'organisme Gîte Ami pour la construction d'un bâtiment de 45 chambres et ce, selon les conditions suivantes :

- dépôt par le promoteur et approbation par le Service d'urbanisme d'esquisses préliminaires du projet;
- dépôt par le promoteur d'un plan d'encadrement de la clientèle ainsi que de fournitures et de financement des services.

Que le terrain au coin de la rue de Carillon et du boulevard St-Laurent soit considéré comme optimal pour des fins de centre d'hébergement et de centre de jour pour les sans-abri et personnes démunies.

Que la Ville conserve la propriété du terrain et procède à la signature d'un bail emphytéotique à prix nominal pour l'utilisation du terrain et ce, afin de s'assurer que le bâtiment soit utilisé à des fins de centre d'hébergement et de ressources d'aide pour itinérants.

Que le projet prévoit l'ajout éventuel d'espace pour un centre de jour.

Les fonds seront pris à même un futur règlement d'emprunt conditionnel à son acceptation par les autorités compétentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif